**Chère madame Bues,**

Je vous renouvelle mes excuses de ne pouvoir être des vôtres  mais les menaces  reçues sur ﻿les réseaux sociaux , par sms et par mel  visant , au motif de ma position sur la réforme des retraites, au mieux à ne pas me laisser prendre la parole ce soir  , au pire à porter atteinte à mes biens « *on connaît votre véhicule on va s’en charger* » ou à ma personne « *regardez à droite et à gauche avant de traverser la route* » m’ont conduit pour que votre débat se déroule avec la sérénité qu’il impose et pour ne pas mobiliser des forces de l’ordre déjà trop sollicitées et pour des choses plus importantes à renoncer à prendre part à ce débat sur un sujet que je porte depuis de nombreuses années. Permettez-moi de penser que le débat sur la fin de vie est plus un marqueur d société que la retraite.

Je fais en effet partie d’un parti politique, le mouvement radical, qui est un des rares à demander que l’on aille au bout du droit de mourir dans la dignité et c’est un combat que je continuerai toujours à porter comme parlementaire et comme citoyen.

Lundi le président de la République, qui s’était engagé à notre demande à rouvrir ce débat, recevra les conclusions du Convention Citoyenne. Nous en attendons beaucoup. Parallèlement le groupe de travail de l’Assemblée nationale sur la fin de vie a été recréé il y a 10 jours sous la présidence d’Olivier Falorni et j’en suis bien évidemment membre.

D’autre part 3 députés viennent de remettre leurs conclusions de la mission d’évaluation de la loi Clayes Leonetti ou mon groupe avait été battu sur les amendements qui prônaient comme dernier étage de la fusée de ce texte ce droit plein et entier à mourir dans la dignité. Ce bilan de la loi est clair. Outre la méconnaissance totale du texte qui engendre une application peu développée, outre les moyens insuffisants alloués aux soins palliatifs, mais qui sont choisis majoritairement par les personnes en fin de vie, le champ de la loi ne couvre pas tous les cas loin s’en faut.

Je l’illustrerai par un seul exemple qui date de cette semaine. Il s’agit de l’appel au secours d’un homme, relayé et appuyé par son fils, militant de beaucoup de grandes causes, extrêmement actif, longtemps maire de son village dans les Hautes Alpes, Saint Julien en BEAUCHENE, victime en décembre d’une chute en randonnée qui l à laisse tétraplégique. Son souhait est de partir. Or son pronostic vital n’est pas engagé à court terme. Il devra donc aller en Suisse ou en Belgique. La question de l’aide active à mourir est donc posée. Il est crucial que le législateur, à la suite de la Convention Citoyenne, débatte et se positionne sur cette question.

Joel Giraud

Député des Hautes Alpes

Ancien ministre de la Cohésion des Territoires